

CONSEIL MUNICIPAL DE LA RENAUDIÈRE

Séance du mardi 1^{er} décembre 2015

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur HUCHON Didier, Maire.

Étaient présents :

Didier HUCHON, Hervé LAUNEAU, Colette LANDREAU, Julie RIPOCHE, Florence POUPIN, Lydie ROUXEL, Thierry DEFONTAINE, Franck DUGAS, Anthony DROUET, Marie-Annette LEVEQUE, Yohan GUEDON, Jessica VILHEM, Corinne TEXIER, Loïc HUMEAU et Alain ARIAL.

Étaient absents :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé LAUNEAU a été nommé Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire déclare la séance "OUVERTE".

Le procès-verbal de la séance du 3 novembre 2015 est approuvé.

ORDRE DU JOUR

En ouverture de séance Monsieur le Maire évoque ce moment historique de la dernière réunion du Conseil Municipal de La commune de la Renaudière, indiquant que ce n'est pas une fin en soi mais plutôt une page qui se tourne dans le grand livre du projet de territoire de Moine et Sèvre. Il rappelle que pour mieux affronter l'avenir et garantir les services à la population, les élus ont choisi de se constituer en commune nouvelle de Sèvremoine à partir du 15 décembre prochain. Pour conduire les projets locaux, les élus municipaux de La Renaudière continueront à se retrouver chaque mois sous la forme d'un Conseil communal délégué.

DEL.2015_11-001 – Budget principal 2015 – Avance au SIVOM de Prestations de Services de Proximité

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la dissolution du SIVOM de Prestations de Services de Proximité (liée à la mise en place de la commune nouvelle), il a été décidé de rembourser sa ligne de trésorerie. Toutefois, afin d'éviter un risque financier pour le Syndicat d'ici là, une avance de 30 000 € va être versée par les communes membres, en se répartissant la charge de la manière suivante :

- St Macaire en Mauges : 19 000 €
- St André de la Marche : 4 400 €
- Roussay : 4 400 €
- La Renaudière : 2 200 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de cette avance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de verser une avance au SIVOM de Prestations de Services de Proximité, d'un montant de 2 200 €.

DEL.2015_11-002 – Budget principal 2015 – Décision modificative n°3

Monsieur le Maire ouvre le dossier portant sur les décisions modificatives à apporter au budget principal 2015. Il propose au Conseil Municipal les modifications suivantes :

- Virement de crédits :

- | | |
|--|--------------|
| - Dépenses de fonctionnement - compte 60612 : | - 2 200,00 € |
| - Dépenses de fonctionnement - compte 65735801 : | + 2 200,00 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** les modifications présentées.

DEL.2015_11-003 – Modification des statuts du SIAEP-ROC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SIAEP de la Région Ouest de Cholet (SIAEP ROC) propose une modification de ses statuts visant une représentation plus équitable de chaque adhérent au sein du comité du SIAEP ROC suite à la création de la commune nouvelle « Sèvremoine » (fusion de 9 communes historiques du SIAEP ROC) à compter du 15/12/2015 puis de la future intercommunalité. La modification telle que rédigée à l'article 6 des statuts joints permet une désignation d'élus cohérente avec le territoire représenté desservi en eau potable par le SIAEP ROC tout en conservant des proportions identiques à celle existant actuellement.

Sans modification des statuts du SIAEP ROC, Monsieur le Maire précise que la Commune nouvelle « Sèvremoine » n'aurait été représentée que par trois élus, dont le maire, au sein du Comité du SIAEP ROC, au même titre que la commune de Boussay représenté par trois élus et la Communauté d'Agglomération du Choletais représentant la commune de La Romagne avec trois élus également.

Le fait d'engager cette modification statutaire dès maintenant permettra aux futures assemblées délibérantes de la Commune nouvelle Sèvremoine, puis de la future intercommunalité, de désigner un nombre de représentants adéquat au sein du Comité Syndical du SIAEP de la Région Ouest de Cholet.

En outre, Monsieur le Maire souligne qu'il est apparu judicieux, à cette occasion, de prévoir la refonte globale des statuts du Syndicat compte-tenu des multiples modifications actées depuis l'arrêté du 16 juin 1948 créant le syndicat intercommunal devenu syndicat mixte en 2004.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification statutaire visant la représentation des membres telle que rédigée à l'article 6 de la proposition de statuts jointe, à savoir :

«Le SIAEP ROC est administré par un Comité Syndical constitué de membres délégués élus par les organes délibérant de chaque adhérent selon les règles suivantes :

- *Un délégué titulaire et un suppléant par collectivité ou groupement de collectivités*
- *Un délégué titulaire et un suppléant en sus par tranche supplémentaire complète de 2500 habitants correspondant au territoire desservi en eau potable par le SIAEP ROC.*

La population prise en compte est la population totale.

Un délégué suppléant peut remplacer tout délégué titulaire absent du syndicat. »

- **APPROUVE** la refonte globale des statuts du SIAEP de la Région Ouest de Cholet telle que présentée et rédigée.

1 – Comptes rendus divers

Monsieur le Maire et les adjoints informent le Conseil Municipal des différentes réunions passées et points d'actualité de la vie communale et intercommunale, notamment dans le cadre du travail de préparation à la mise en œuvre de la commune nouvelle Sèvremoine. Les nouvelles affectations des agents administratifs communaux sont ainsi évoquées.

2 – Décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal

Décision DEC.2015-017

Refus de préemption concernant la parcelle cadastrée section AC n° 141, d'une contenance totale de 400m², située 2 bis rue de Bel Air.

Décision DEC.2015-018

Autorisation de signature du marché de fourniture et installation de sèche-mains électriques pour l'Espace Renaudin, passé avec la Sté Juliot, de Ste Florence (85140), pour un montant de 2 223,67 € HT.

Décision DEC.2015-019

Autorisation signature du marché de mesures complémentaires dans le cadre de l'étude d'actualisation du schéma d'assainissement collectif et étude d'incidence, passé avec la Sté Hydratec, d'Angers (49100), pour un montant de 1 664,00 € HT, soit 1 996,80 € TTC, avec une option possible de réunion supplémentaire, à raison de 450 €.

3 – Demandeurs d'emploi en novembre 2015

Au 15/11/2015, 50 demandeurs d'emploi, soit 20 hommes et 30 femmes, 36 indemnisables et 14 non-indemnisables.

4 – Dates des prochaines réunions

Réunion de :	Date	Horaire	Lieu	Observations
Conseil communal délégué	Lundi 11 janvier 2016	20h00	Mairie	
Commission animation	Lundi 14 décembre 2015	20h00	chez Julie RIPOCHE	
Conseil d'agglomération	Lundi 4 janvier 2016		Beaupréau Maison de Pays	
Vœux du Maire	Samedi 9 janvier 2016	11h00	Espace Renaudin	
Conseil Municipal	Jeudi 14 janvier 2016	20h00	Roussay Salle de loisirs	
Vœux au personnel de Sèvremoine	Jeudi 21 janvier 2016			
Conseil Municipal A confirmer	Jeudi 28 janvier 2016	20h00	Roussay Salle de loisirs	

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Affiché à La Renaudière, le 8 décembre 2015

Le Maire,
Didier HUCHON